

# Ville de Malakoff

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : 17 septembre 2024

**Objet : Autorisation de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine pour le financement des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) au titre de l'année 2025**

Nombre de membres composant le conseil : 17		N° 2024_48
En exercice:	17	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	11	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	0	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	6	

L'an deux mille vingt quatre, le dix sept septembre à 18 heures 00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. BA Saliou.

### **Etaient présents :**

Mme Fatiha ALAUDAT - M. René ASSIBAT - M. Saliou BA - M. Habib BEJAOUI -  
Mme Annick BELLESSERT - Mme Jocelyne BOYAVAL - M. Roland NAGEOTTE -  
M. Gilbert NEXON - Mme Carole SOURIGUES - Mme Monique ZANATTA -  
M. Martin VERNANT

### **Etaient excusés :**

M. Michel AOUAD - Mme Jacqueline BELHOMME - Mme Eva DIAW - Mme Sylvie LEBRET  
- Mme Julie MURET - Mme Charlotte RAULT

Secrétaire de séance : M. VERNANT en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 17 septembre 2024**

**Registre des délibérations**  
**Délibération n° 2024\_48**

Service : Solidarités / Domaine : 7.5.1

**Objet : Autorisation de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine pour le financement des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) au titre de l'année 2025**

**Le Conseil d'Administration du CCAS de Malakoff,**

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilité locales transférant les droits et obligation des Fonds de Solidarités Logement (FSL) aux départements,

Vu le règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement,

Vu la convention initiale d'agrément pour l'Accompagnement Social Lié au Logement signée le 21 mai 2001,

Vu le rapport d'activité ASLL 2023 présenté au Conseil d'Administration du 25 mars 2024,

Vu l'Analyse des Besoins Sociaux 2021,

Vu le budget de l'établissement,

Considérant la nécessité de poursuivre l'Accompagnement Social Lié au Logement de malakoffiots rencontrant des difficultés à accéder à, ou à se maintenir dans un logement, et d'ainsi contribuer localement à la lutte contre le surendettement et la prévention des expulsions,

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1** : AUTORISE Madame la Maire, présidente du CCAS, à réaliser toutes les opérations nécessaires auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en vue de l'obtention d'une subvention annuelle pour financer les mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement au titre de l'année 2025.

**Article 2** : AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférent à cette demande.

**Vote** : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 11 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

Envoyé en préfecture le 18/09/2024  
Reçu en préfecture le 18/09/2024  
Publié le  
ID : 092-269200432-20240918-2024\_48-DE



Jacqueline BELHOMME  
Présidente du CCAS

\*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.